

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

N°2024-CM26NOV-11

FINANCES : Tarifs municipaux 2025 – Salles communales

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 novembre puis par un second courrier adressé par email en date du 19 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Adjoint; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Michelle LE PETIT, Mme Nicole ROUVET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, Mme Sophie BEGOT, M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Germain EVO

Pouvoir remis : M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Maryse CADORET à Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE à Mme Anne-Laure PRONO, M. Romuald GALERME à M. Julian EVENO, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Votants : 28

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

M. Vincent COQUET, Adjoint aux Finances, rappelle que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal.

À cet effet, il rapporte que la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », qui s'est réunie le 12 novembre 2024, propose d'appliquer, pour 2025, une hausse moyenne de 4% sur les tarifs de location des salles communales afin de tenir compte de l'augmentation des tarifs énergétiques à compter du 1^{er} janvier 2025.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs tels que ci-dessous :

Salle Multifonctionnelle et Salle Joseph Le Chevallier	2025
Associations de Grand-Champ : locations en semaine, hors week-end et jours fériés	
Manifestations non payantes (réunions, vins d'honneur, assemblées générales)	Gratuit
Manifestations payantes à but lucratif (en cas de location en semaine sur plusieurs jours, gratuité sur le premier jour) Gratuité une fois par an	Voir tarifs ci-dessous
Associations de Grand-Champ : samedi – dimanche	
Manifestation en demi-journée	52 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	93 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	109 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	152 €
Particuliers et Entreprises de Grand-Champ et agents communaux : du lundi au dimanche inclus	
Manifestation en demi-journée	52 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	93 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	109 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	152 €
Associations, Particuliers et Entreprises EXTÉRIEURS à Grand-Champ : du lundi au dimanche inclus	
Manifestation en demi-journée	104 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	186 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	217 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	305 €
Forfait Ménage	57 €

Autres salles communales		2025
D'autres salles communales (maison des associations, ...) peuvent être mises à disposition, sur demande, à des entreprises pour des formations - Location en semaine uniquement		
Location à la journée		106 €
Location à la demi-journée		66 €
Location à l'heure (minimum deux heures)		13.00 €
Une caution de 150 € sera demandée quel que soit l'occupant, y compris pour les locations gratuites, et restituée après état des lieux, effectué par les services municipaux,		
Ces tarifs ne concernent pas les associations dont ces salles sont les locaux dédiés sauf en cas de manifestation avec entrée payante où le tarif ci-dessus s'applique.		
Ti Kreiz Ker (salle d'expositions)		
Associations locales à but non lucratif et établissements publics et assimilés		Gratuit
Associations reconnues d'utilité publique		Gratuit
Toute exposition organisée par une personne de la commune et ne donnant pas lieu sur place à la prise de commandes ou à la vente de produits ou d'objets		Gratuit
Autres : particulier ou association extérieure, forfait/semaine		81 €
Badges d'accès aux salles - au-delà des badges fournis		15 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les tarifs, pour les salles communales, au 1^{er} janvier 2025, tels que présentés ci-dessus ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY